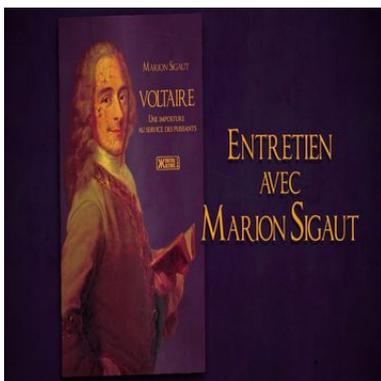


<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/l-arme-de-la-tolerance-contre-la-verite-ou-comment-avoir-la-liberte-de-mentir>

L'arme de la tolérance contre la Vérité ou comment avoir la liberté de mentir

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : vendredi 23 février 2018

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

« L'arme de la tolérance contre la Vérité ou comment avoir la liberté de mentir »

« Vous avez très certainement remarqué que si votre interlocuteur n'est pas de votre avis, il vous rétorquera : « oui mais il faut être tolérant, chacun a le droit de penser comme il veut ». Alors qu'on ne demande pas de penser comme on veut mais de prendre en considération certaines vérités qui ont fait leurs preuves et qui sont nécessaires au fondement de la société.

Pourtant est ce que vous seriez tolérant si votre enfant agissait mal ou était dans l'erreur ? Certainement pas. Vous cherchiez à être pédagogique, persuasif ou faire valoir votre autorité mais vous ne chercheriez certainement pas à montrer de la tolérance. La tolérance n'a-t-elle pas été érigée au rang de valeur pour permettre d'exprimer le mensonge avec autorité tout en se cachant derrière le droit à la tolérance, ce qui serait le même mécanisme utilisé avec l' « anti-racisme » qui permet de justifier l'injustifiable. On ne parle de tolérance en politique qu'à partir de 1598 à l'édit de Nantes qui était une concession à l'erreur du protestantisme dans le but de le « supporter ». La tolérance du latin « tolerare » (supporter) n'était certainement pas une valeur mais un moindre mal : la mal ou le mensonge sont supportés. Aujourd'hui, la tolérance n'est plus le fait de supporter un mal mais consiste à ne plus rechercher une vérité commune, elle oblige à tolérer le mensonge, chacun pense ainsi ce qu'il veut. Bien sûr, les personnes sont libres de ne pas accepter la vérité mais elles n'ont pas à ériger le mensonge en vérité comme votre adolescent est libre de se révolter mais il n'a pas à entraîner ses frères et soeurs dans son délire de jeune.

Dans la parabole du fils prodigue, le père laisse partir son fils sans pour autant tolérer ses actes tout en continuant à l'aimer. Il fera plutôt preuve en l'attendant d'une vertu qui est la patience et ne lui pardonnera qu'au moment de sa repentance. Dieu nous a fait individuellement libre de choisir entre la vérité et le mensonge, le bien ou le mal ; mais la société, à l'exemple de Marie et Joseph éduquant Jésus, se doit de protéger les plus faibles face au mal et non pas à les y exposer continuellement comme avec la pornographie, la violence communautaire dans les cités, la promotion de l'homosexualité et de l'avortement auprès des jeunes à l'école, la jouissance sans entrave qui réduit l'homme et la femme à un objet de désir et suscite une société sans retenue et sans élégance. En conséquence, des présentateurs de médias s'émeuvent et jouent les bien-pensants en ventant les mérites de l'hashtag « balance ton porc » où les abus sexuels sont dénoncés : « Dieu se rit de ceux qui maudissent les conséquences des causes qu'ils chérissent. » écrit Bossuet. La tolérance érigée en vertu amène ces situations où on crie au loup après l'avoir laissé rentrer dans la bergerie.

Mais d'où vient donc cette pseudo vertu de la tolérance dans la république ? Nous comprenons l'imposture lorsque nous apprenons que c'est Voltaire, le maître de l'intolérance qui a écrit le « traité sur la tolérance » . En effet, Voltaire écrivait à d'Alembert, 12/11/1757 : « Fanatiques papistes, fanatiques calvinistes, tous sont pétris de la même m... détrempée de sang corrompu », « il faudrait les leur couper pour les empêcher d'écrire » au sujet des pasteurs helvétiques dans ses Questions sur l'encyclopédie, et bien d'autres citations

(*) d'intolérance qui ne sont pas des figures de style de Voltaire qui n'hésitait pas à faire emprisonner ses adversaires comme le jeune écrivain protestant La Beaumelle (**). Voltaire avait sa nièce comme maîtresse, était le prince du mensonge et a érigé une des plus grosses fortunes de France grâce à son intelligence, son immoralité et son manque de scrupules tout étant radin (***). Il ne voulait pas scolariser le peuple alors qu'il y avait des écoles paroissiales dans la majorité des villages sans toutefois l'obligation d'y aller : « Plus il y aura d'hommes qui n'auront que leur bras pour toute fortune, plus les terres seront mises en valeur », « tous les paysans ne seront pas riches, et il ne faut pas qu'ils le soient. On a besoin d'hommes qui n'aient que leurs bras et de la bonne volonté. », « il faut absolument qu'il y ait des pauvres ».

Ce Voltaire se prétend le libérateur de l'humanité ou plutôt d'une minorité, la majorité étant considérée comme des sous-hommes : « ... la populace... est en tout pays uniquement occupée du travail des mains ; l'esprit d'une nation réside toujours dans le petit nombre, qui fait travailler le grand, est nourri par lui et le gouverne ». Cet ordre des choses étant admis, il ne faut pas perdre son temps selon lui à éduquer la populace. Pour quoi faire ? « Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'entends par peuple la populace, qui n'a que ses bras pour vivre... Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants... Ce n'est pas le manoeuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes », écrit-il à son ami Damilaville le 1er avril 1766. L'argument servira d'ailleurs à justifier de se débarrasser des jésuites, incorrigibles éducateurs du peuple.

En 1776, il dit : « Ce monde-ci, il faut que j'en convienne, est un composé de fripons, de fanatiques et d'imbéciles, parmi lesquels il y a un petit troupeau séparé qu'on appelle la bonne compagnie ; ce petit troupeau étant riche, bien élevé, instruit, poli, est comme la fleur du genre humain ; c'est pour lui que les plaisirs honnêtes sont faits ; c'est pour lui que les plus grands hommes ont travaillé... ». Sur le mépris du peuple par Voltaire, lire « Naissance du sous-homme au coeur des lumières Les races, les femmes, le peuple », édition Xavier Martin.

Avec une telle pensée qui bestialise le peuple (Voltaire à Mme de Choiseul, 5 octobre 1770 : « des chevaux appelés hommes » ou à Mme Denis, 24 juillet 1750 « des animaux qu'on appelle hommes qui vivent ... avec d'autres animaux domestiques »), Voltaire n'a pu qu'instrumentaliser la tolérance.

Marion Sigaut dans son livre « Voltaire une imposture au service des puissants » démontre entre autres que l'affaire Calas était une simple affaire de meurtre familial, affaire que Voltaire a politisée pour faire croire que Jean Calas aurait été condamné par la justice par fanatisme catholique parce qu'il était protestant. Le dossier juridique de l'affaire Calas est maintenant intégralement consultable par internet dans les archives de Toulouse. Voltaire s'est intéressé à cette affaire uniquement dans le but de politiser le procès de Calas et s'est servi de cette affaire pour écrire son « traité sur la tolérance » (****). Ce traité a reçu dernièrement renfort de publicité médiatique suite aux attentats islamistes en janvier 2015, publicité bien orchestrée à destination des français pour tolérer l'islam et non pas aux musulmans qui n'ont cure de Voltaire avec raison. Mentir fut le système de Voltaire : « Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. Mentez, mes amis, mentez, je vous le rendrai un jour. » Lettre à Thiriot, 21 octobre 1736.

Voltaire s'érigait en prince de la liberté de mentir à tel point que la société d'aujourd'hui lui ressemble tant ses idées ont été érigées en principe par la République : La tolérance est utilisée pour ériger le mensonge ou laisser croire ce que l'on a envie et ainsi lutter contre la Vérité.

La tolérance est aussi utilisée depuis longtemps par l'islam : "Pas de contrainte en matière de religion" (sourate La Vache c'est-à-dire 2,256), verset très flou qui peut aussi signifier "[Pour le croyant, il ne doit y avoir] pas de cause de trouble dans le culte". La tolérance est ainsi utilisée par les musulmans quand ils

sont en minorité afin que leur religion soit tolérée, mais leurs versets violents et de contrainte prennent vite le dessus lorsqu'ils deviennent majoritaires ou en position de force. Cela commence avec les prières de rue qui sont des manifestations de force, le halal, les contraintes, « incivilités », commerces saccagés dans certaines banlieues qui deviennent un peu à la fois « terre d'islam ». Alors que le chrétien ne mettra pas la tolérance en avant mais la recherche de la Vérité. Le résultat est que la tolérance républicaine a été reçue chez les musulmans comme un encouragement à leur combat. La tolérance est aussi utilisée dans l'islam pour ne pas contraindre les juifs et les chrétiens à devenir musulmans, mais bien de les soumettre, la domination politique islamique devant s'exercer particulièrement par un impôt spécial qu'ils devront payer et qui leur vaudra d'être « tolérés » c'est-à-dire supportés comme un mal.

En conclusion, la république et l'islam ont la même « mécanique » de pensée vis-à-vis de la tolérance érigée en vertu. Est-ce le fruit du hasard ou une posture intellectuelle face à la Vérité ? Avec la tolérance, la vérité est renversée ! »

(*) Voltaire n'a jamais dit : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout (on trouve parfois jusqu'à la mort) pour que vous puissiez le dire ».

La seule version connue de cette citation est de l'écrivain anglaise Evelyn Beatrice Hall, « I disapprove of what you say, but I will defend to the death your right to say it. », *The Friends of Voltaire*, 1906. (Je désapprouve ce que vous dites, mais je défendrai jusqu'à la mort votre droit de le dire) Pour clore l'histoire de cette fausse citation, Charles Wirz, conservateur de l'Institut et Musée Voltaire de Genève, rappelait en 1994, que Miss Evelyn Beatrice Hall, qui a placé, à tort, entre guillemets cette citation dans deux ouvrages qu'elle a consacrés à l'auteur de *Candide*, a reconnu expressément que la citation en question n'en est pas une dans une lettre du 9 mai 1939, laquelle a été publiée en 1943 dans le tome LVIII (58), sous le titre *Voltaire never said it* (Voltaire n'a jamais dit cela) (pp. 534-535) de la revue *Modern language notes*, the Johns Hopkins Press, 1943, Baltimore.

(**) Voltaire fut impitoyable pour l'honnête critique littéraire Elie Fréron, qui jamais n'eut la bassesse de transiger sur ce qui lui semblait essentiel : rendre compte de la qualité des oeuvres dont il rédigeait des analyses. Voltaire ne lui épargna rien : calomnies, libelles injurieux, cabales ordurières, diffamations publiques ou lettres de dénonciation auprès des autorités (auxquelles il communiquait l'adresse de ce monsieur...) Il réussit à faire interdire plusieurs fois « L'année littéraire » et même embastiller son directeur, pourtant chargé de famille et ne vivant que de sa plume. Comme il avait usé ses fonds de culotte sur les mêmes bancs que quelques très hauts personnages (le maréchal-duc de Richelieu, les frères d'Argenson, tous deux ministres, avaient été avec lui à Louis-le-Grand), obtenir une lettre de cachet pour un importun était pour lui un jeu d'enfant. Il en usa plusieurs fois pour faire embastiller La Beaumelle, qui eut l'outrecuidance de critiquer un de ses livres. Jamais Voltaire ne pardonna à ce valeureux jeune homme, qu'il poursuivit de sa haine jusqu'au tombeau et dont il réussit à faire pilonner un des livres.

(***) Voltaire se promène avec le président magistrat de Brosse qui lui avait vendu son domaine de Tournay en viager. Il lui demande du bois pour se chauffer l'hiver, Le président lui présente un bûcheron. Il fait affaire, reçoit 32 stères bois c'est à dire un mois de travail et se chauffe avec. Le bûcheron envoie la facture au président de Brosse qui ne comprend pas et le renvoie vers Voltaire. Voltaire n'a jamais voulu payer, cela a été jusqu'au tribunal. Voltaire a écrit jusqu'au conseil des ministres pour obtenir justice et a calomnié par écrit le président de Brosse qui n'en pouvait plus. Voltaire a perdu mais le président de Brosse a finalement payé mais il a demandé à Voltaire de donner la somme équivalente à une oeuvre. Pour ceci, Voltaire a empêché le président de Brosse de rentrer à l'académie française par vengeance !!!

(****) La tolérance va à l'encontre de tout ordre lié à l'universel. Elle est fondée sur le nominalisme où l'existence ne repose pas sur des caractéristiques universelles, ce qui va à l'encontre des découvertes scientifiques et du droit naturel qui sont universels. Voir theopedie.com « qu'est que le nominalisme ? »

(<http://theopedie.com/Qu-est-ce-que-le-nominalisme.html>). Dans le nominalisme, les choses n'existent que par les mots dont on se sert pour les qualifier, il réduit l'homme à un ensemble de sensations niant toute essence divine, il aboutit au relativisme le plus absolu. Ainsi aujourd'hui la politique est dirigée par les émotions. Bien sûr, personne n'a la vérité et une écoute de l'autre est nécessaire. Mais l'écoute et la prise en considération des avis contraires n'est pas de la tolérance mais la découverte progressive de la vérité. Par notre raison, l'histoire et les événements, la vie de Jésus-Christ, les enseignements de tous les sages, une vérité commune est à découvrir dans l'intérêt de tous. La tolérance n'aboutit pas à la Liberté car la Liberté ne peut reposer que sur la vérité sinon elle n'est qu'un leurre ou une idéologie. On ne peut pas aller à l'encontre des lois naturelles. Pour envoyer une fusée sur la lune, les lois naturelles doivent être respectées. La liberté ne peut être gagnée qu'en respectant le droit naturel découvert dès l'antiquité chez les philosophes, en acceptant des limites et en ne se prenant pas pour Dieu (Genèse 3, 5 « mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et que vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. ») : c'est ce que les idéologues n'acceptent pas.

Sur le droit naturel, lire « Le Droit Naturel » de Philippe Pichot-Bravard, docteur en droit.

» Fondée sur la raison commune à tous les hommes, la loi naturelle est la base de la collaboration entre tous les hommes de bonne volonté quelles que soient leurs convictions religieuses« , 2009, Commission théologique internationale, « A la recherche d'une éthique universelle ».

Ouvrages à consulter

Marion Sigaut, « Voltaire une imposture au service des puissants »

Philippe Pichot-Bravard Le Droit Naturel »

Site source à consulter

[France Royaume de Dieu](#)